

# Pour une reconnaissance de la fonction d'animateur et de son utilité sociale



Le « Collectif fédéral animation » regroupe des animateurs de différentes régions de France dont les points communs sont d'une part d'exercer au sein des collectivités territoriales et d'autre part de porter les revendications de la CGT, à savoir une reconnaissance de la fonction d'animateur et de son utilité sociale.

Qu'il soit agent titulaire ou non titulaire, l'animateur a, avant tout, une mission de service public dans le

champ de l'éducation populaire qu'il mène au quotidien en direction d'usagers, qu'il s'agisse d'enfants, d'adolescents, de jeunes, de familles, de seniors, y compris de personnes porteuses de handicap, mais aussi dans de nombreux domaines d'intervention (social, culturel, insertion...).

Le rôle de l'animateur consiste, en outre, à mettre en place des activités pédagogiques et éducatives en direction de tout type de public dans le

cadre des loisirs. Il peut être amené également à intervenir en direction d'un public particulier. Il peut s'agir d'activités de découverte, d'initiation et d'animation autour de projets collectifs scientifiques et techniques, d'activités culturelles, d'expression, d'activités physiques, sportives, ludiques, récréatives visant à l'épanouissement de l'individu. L'animateur doit être en mesure de conduire ou d'accompagner un projet d'animation. Il contribue à sa conception, sa mise en oeuvre, sa gestion financière, son évaluation et son bilan.

Les valeurs professionnelles et humaines qui fondent ce métier sont avant tout basées sur l'épanouissement de l'humain, et ce dès le plus jeune âge, par la « mise en vie » d'actions, d'activités, d'événements organisés autour du sport, de la musique, des loisirs, de la culture, de l'insertion. Il s'agit là d'une véritable démarche pédagogique et éducative visant à l'épanouissement et à l'enrichissement de l'individu, favorisant également le lien social en complémentarité avec le rôle des parents et de l'école.

**Une grande partie des animateurs est employée pour un public d'enfants.**

Sans oublier les autres usagers, une grande partie des animateurs est employée pour un public d'enfants, dont le temps d'intervention en situation pédagogique a lieu aussi bien en période scolaire (périscolaire) qu'en extrascolaire (mercredis et vacances scolaires).

Le rôle des animateurs ne se limite donc pas à l'encadrement d'enfants, mais bien plus largement à la mise en place de programmes d'animation dans le cadre d'une stratégie pédagog-



**Une mission de service public qui se traduit notamment par l'élaboration et la coordination d'un maillage de différents acteurs associatifs et institutionnels sur un territoire donné, le tout s'insérant dans le cadre des politiques de la ville, de la cohésion sociale, de la réussite éducative et de l'insertion socio-professionnelle.**

gique et éducative spécifique aux publics auxquels ils sont destinés, avec plusieurs niveaux opératoires qui vont de la simple exécution à l'expertise et la maîtrise en adéquation avec le niveau de qualification.

Il s'agit bien là d'une réelle mission de service public qui se traduit notamment par l'élaboration et la coordination d'un maillage de différents acteurs associatifs et institutionnels sur un territoire donné, le tout s'insérant dans le cadre des politiques de la ville, de la cohésion sociale, de la réussite éducative et de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes, des adultes, des seniors et des personnes porteuses d'un handicap.

Cette mission se mène dans l'objectif d'une co-construction des politiques d'animation avec les publics concernés, en vue d'une production culturelle de qualité et d'une mise en oeuvre de politiques de loisirs en réelle adéquation avec les besoins des populations auxquelles elles sont destinées.

Animer c'est mettre en vie, impulser, c'est aussi offrir une alternative éducative aux problématiques des

crises identitaires, de replis communautaires, de zones de non-droit et de relégation sociale dont font l'objet les populations de certains quartiers de nos villes.

Les animateurs ont une connaissance fine des populations et des quartiers, de leurs codes, des logiques territoriales de populations en évolution permanente. Cette connaissance complémentaire à celle d'autres acteurs professionnels de terrain doit être prise en compte de manière incontournable, dans le cadre des enjeux actuels d'une politique de la ville réinventée.

Dans une période où l'on évoque des problématiques d'incivilité et d'insécurité sociale, la place des animateurs revêt toute son importance par le rôle qu'ils jouent auprès de populations parfois marginalisées et en situation d'isolement social, dans des secteurs urbains sensibles notamment. Ils sont amenés en effet à développer des activités dans un esprit de cohésion sociale qui s'inscrit lui-même dans une démarche de solidarité inter-générationnelle et de territoires.

La fonction publique territoriale comprend huit filières parmi lesquelles se trouve la filière animation avec des agents et des adjoints d'animation pour la catégorie C, des animateurs, animateurs principaux pour la catégorie B, mais c'est également la seule filière qui n'a pas de catégorie A.

Pourtant, les formations universitaires et professionnelles existent et les diplômes délivrés vont du niveau de qualification **V au niveau I**. Conformément à l'architecture des principaux niveaux de référence de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, le baccalauréat, la licence, le master et le doctorat (cf. Réforme LMD (pour « **licence-master-doctorat** ») désignant l'ensemble de mesures modifiant le système d'enseignement supérieur français pour l'adapter aux standards européens).

**Sur un plan statutaire**, notre organisation syndicale, qui revendique la reconnaissance de la qualification par rapport au statut pour une fonction publique de carrière et non de métier, ne peut tolérer l'absence d'une catégorie A dans cette filière.

**Sur le plan des politiques publiques**, la fonction d'animateur est au service de l'éducation populaire, visant à l'épanouissement humain, avec un rôle déterminant dans la transmission des valeurs et des savoirs à travers les différentes générations auprès desquelles nous sommes amenés à intervenir. Le rôle de l'animateur prend donc tout son sens dans le cadre d'un épanouissement humain durable.

Depuis le changement de gouvernement, à l'appellation du ministère des Sports, de la Jeunesse vient d'être rattachée la notion « **d'éducation populaire** ». Madame Valérie Foineron en est le ministre. Nous sommes donc dans l'attente de connaître la



*Les animateurs ont une connaissance fine des populations et des quartiers, de leurs codes, des logiques territoriales de populations en évolution permanente.*

part qu'elle compte réserver à l'éducation populaire dans le ministère qu'elle dirige et qui est, comme vous l'avez compris, le sens véritable d'une profession méconnue et pourtant incontournable.

Pour revenir à l'enfant, ce nouveau gouvernement annonce une évolution notable des rythmes scolaires. L'option retenue se traduit donc par l'école le mercredi matin, la réduction de la journée scolaire qui se terminera à 15 h 30. À cette réorganisation, il conviendra d'ajouter une réduction des vacances scolaires. 40 % de notre profession sera bien évidemment impactée par ces changements au plus tard pour septembre 2014. Il s'agit bien d'une véritable organisation complémentaire au rythme scolaire, à celui de la famille, qui sera à élaborer en partenariat avec les différents intervenants des champs scolaires et de l'animation sur la base d'une connaissance approfondie des attentes et des besoins des populations.

Le Collectif fédéral animation souhaite s'exprimer à cette occasion et tirer la sonnette d'alarme. Il n'est pas question de mettre en opposition les acteurs de l'éducation nationale et les animateurs, comme cela a pu être le cas dans le cadre de la mise en place,

par le précédent gouvernement, du service minimum d'accueil.

Mais il s'agit bien de mettre en oeuvre un travail de terrain, complémentaire, avec pour objectif l'intérêt des enfants, dans le cadre de la réussite éducative et de l'épanouissement de celui-ci.

L'éducation n'est pas qu'un coût, mais un investissement, c'est le message que nous souhaitons porter dans le cadre de la décentralisation acte III programmée prochainement par le gouvernement actuel.

Selon les chiffres à notre disposition, ce sont plus de 65 % de précaires qui exercent dans nos secteurs. Contrats précaires, CDD, vacataires, animateurs, beaucoup n'ont aucun accès aux formations diplômantes, n'ont aucune perspective d'embauche statutaire ou d'évolution de carrière et sont utilisés, corvéables et malléables à merci au nom de la sacrosainte libre administration des collectivités, peu scrupuleuses au regard du statut et du bien-être du personnel et du public usager.

Comment peut-on parler d'éducation populaire et de service public de qualité en traitant de façon inégalitaire celles et ceux qui en tant

qu'acteurs de terrain ont un rôle, au quotidien, complémentaire à celui de l'éducation nationale et de la famille ?

Comment les employeurs territoriaux peuvent-ils mettre en exergue leurs exigences, en matière de transmission de savoirs, de savoir-faire, de démarches culturelles, artistiques ou sportives alors qu'ils n'engagent, en parallèle, aucune démarche de formation et de pérennisation des emplois de ces personnels ?

Peut-on mettre en oeuvre une politique d'animation cohérente, en adéquation avec les territoires, si son déploiement est assuré en grande partie par des personnels aux statuts précaires, qui n'ont pas la possibilité de ce fait de s'impliquer réellement auprès des populations elles-mêmes en grande fragilité sociale ?

Le gouvernement annonce l'embauche de 150 000 contrats d'avenir. Ils seraient « peu ou pas qualifiés », embauchés dans les secteurs de zones urbaines sensibles sur des contrats de 1 à 3 ans.

Beaucoup d'entre eux intégreraient, semble-t-il, le secteur de l'animation dans nos collectivités.

**L'animateur a, avant tout, une mission de service public dans le champ de l'éducation populaire qu'il mène au quotidien en direction d'usagers, qu'il s'agisse d'enfants, d'adolescents, de jeunes, de familles, de seniors, y compris de personnes porteuses de handicap.**



Michel Sapin, ministre du Budget, déclare que « pour ces jeunes, travailler au service des autres leur permettrait d'améliorer l'image qu'ils ont d'eux-mêmes ».

Cette annonce nous rappelle certains discours qui ont amené, par la « politique des grands frères », à recruter de façon précaire des jeunes qui n'ont jamais bénéficié de formation, ni d'une titularisation sur leur poste.

Il s'agit bien là d'une nouvelle attaque contre l'emploi statutaire visant à accroître la précarisation des animateurs, qui resteront sans perspective de professionnalisation et de déroulement de carrière.

L'animation est une profession qu'il faut valoriser et reconnaître : on ne répondra pas aux défis du 21<sup>ème</sup> siècle autour d'une refondation de l'école en ne mettant pas l'enfant au centre des préoccupations et en persévérant dans cette politique incohérente et dévastatrice d'embauche de précaires et la quasi-absence de formations diplômantes pour les agents. Ne conviendrait-il pas plutôt que nos collectivités

prennent en compte l'évaluation des professionnels de terrain que sont les animateurs, de leur connaissance des publics, de leurs besoins, des partenaires locaux, afin de bâtir des stratégies d'animation en corrélation ?

À l'aune des annonces relatives à la modification des rythmes scolaires, notre collectif revendique :

- Un accès massif des professionnels de l'animation aux formations diplômantes tant pour les futurs contrats aidés (contrats d'avenirs), les CDD, les CDI que pour les agents titulaires en cours d'emploi.
- Une reconnaissance du métier d'animateur et de son utilité sociale.
- Une catégorie A dans la filière animation avec une vraie reconnaissance de la qualification et pour un déroulement de carrière dans la fonction publique.
- L'accès ouvert à tous les professionnels de l'animation avec des mesures transitoires d'intégration.

■ Un Grenelle de la précarité dans le secteur de l'animation avec des engagements d'assèchement du vivier des précarités au profit des pratiques nouvelles en termes d'embauche et de formation.

Certes, il existe des diplômes non professionnels qui sont en réalité des brevets d'aptitude tels que le BAFA et le BAFD permettant à des étudiants d'avoir un job d'été, ou pendant les vacances et les mercredis. Pour faire de l'animation son métier, nous rappelons à nouveau qu'il existe des diplômes professionnels allant du niveau 5 au niveau 1 dispensés par les fédérations de l'éducation populaire et le cursus universitaire. À ce titre, nous souhaitons également que le CNFPT puisse jouer un rôle important quant à la validation des unités de formation visant à valider ces diplômes dont voici ci-dessous la liste et leur correspondance en matière de niveaux de qualification, de compétences et de cadre d'emploi dans la fonction publique territoriale.

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE	NIVEAUX	MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
<b>DIPLÔMES PROFESSIONNELS</b>		
<p><b>DIPLÔMES NON-PROFESSIONNELS</b></p> <p><b>BAFA</b> (Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur)</p> <p>&amp;</p> <p><b>BAFD</b> (Brevet d'Aptitude à la Fonction de Directeur)</p>	<p><b>DESJEPS</b> (Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport)</p> <p><b>DEJEPS</b> (Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport)</p> <p><b>BPJEPS</b> (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport)</p> <p><b>BAPAAT</b> (Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien)</p>	<p><b>1</b></p> <p><b>MASTERS PROFESSIONNELS</b> (dont « Spécialité Ingénierie de l'Animation Territoriale »)</p> <p><b>2</b></p> <p><b>LICENCES PROFESSIONNELLES</b> (dont « Spécialité Intervention Sociale »)</p> <p><b>3</b></p> <p><b>DUT</b> Carrières Sociales option Animation Sociale et Socioculturelle</p> <p><b>4</b></p> <p><b>5</b></p>

Pour mener à bien cette mission, le Collectif Fédéral animation souhaite faire porter ses revendications légitimes partout où il existe des animateurs sur tout le territoire.

Cette mobilisation de masse pourrait être relayée par le biais des CFR et des CSD pour une diffusion plus large de nos revendications. Depuis notre existence, on ne compte plus les appels téléphoniques et les mails qui nous font part de luttes des animateurs travaillant dans une précarité inacceptable.

C'est la raison pour laquelle notre objectif à la volonté de porter, jusqu'aux plus hautes instances, cette demande de reconnaissance de notre profession tant sur un plan statutaire qu'en matière de politiques publiques. Nous n'oublions pas non plus nos camarades animateurs parisiens qui sous le prétexte du statut spécifique de la ville de Paris se voient imposer un grade fonctionnel C+. Ce dénie de

reconnaissance statutaire doit être combattu avec détermination.

A Paris comme ailleurs, la qualification doit être reconnue et doit être en corrélation avec le grade correspondant.

Enfin, pour finir, c'est avec votre aide précieuse et par le biais de nos publications (Ensemble, option, public...) par les voies de presse, des médias, d'internet que nous souhaitons coordonner une journée d'action nationale visant à une prise de conscience du plus grand nombre de la situation précaire dont font l'objet les animateurs territoriaux.

Le sens de la démarche que nous avons initiée, est à la fois d'aller vers un statut uniforme du métier d'animateur sur tout le territoire, qui permettrait à la fois une équité de traitement des professionnels concernés mais aussi de bâtir le service d'animation de demain, en lien avec les enjeux sociétaux.

Oui cher(e)s camarades, les enjeux d'un développement humain durable se jouent à l'école, dans les quartiers, avec l'aide des animateurs et de tous les acteurs associatifs et institutionnels, en direction des enfants, de la famille, des jeunes, de toutes les populations qui ne doivent pas être des consommateurs asservis, ni la cible d'organisations sectaires réduisant l'individu à une soumission sans discussion mais bien des acteurs cultivés, épanouis qui agissent pour leurs droits, qui font des choix, le choix d'un monde meilleur, plus juste et mettant l'humain au premier plan.



Le collectif animation en réunion à Montreuil